

# **RAPPORT D'ASSEMBLÉE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE**

## **EGLINTON-LAWRENCE**

**Le 10 octobre 2016**

### **APERÇU**

Le 25 septembre 2016, de 10 h 30 à 12 h 30, une assemblée générale a eu lieu à la Bibliothèque Barbara Frum dans la circonscription d'Eglinton-Lawrence, à Toronto. L'événement était animé par Kalman Green et Barry Green, deux résidents de la circonscription. Environ 45 personnes habitant la circonscription y ont assisté, de même que le député local Marco Mendicino.

Cette assemblée avait pour but de renseigner les participants sur les cinq systèmes électoraux les plus couramment utilisés à travers le monde. Après une brève introduction de Marco Mendicino au cours de laquelle le député a fourni des explications sur le contexte et le calendrier de cette initiative du gouvernement et sur les principes et les composantes clés d'un système électoral, on a demandé aux participants de voter pour déterminer s'ils préféreraient conserver le système électoral actuel (système majoritaire uninominal à un tour) ou changer pour un autre système. Rendez-vous à l'annexe pour consulter les résultats du vote.

Les animateurs ont ensuite fourni une brève explication des cinq différents systèmes, soit :

- le système majoritaire uninominal à un tour;
- le système de vote préférentiel;
- le système à représentation proportionnelle;
- le système à vote unique transférable;
- le système de représentation proportionnelle mixte.

Par la suite, il y a eu une brève période de questions et les participants se sont séparés en six groupes pour discuter et déterminer les avantages et les inconvénients de chaque système. À la fin de la discussion, un deuxième vote a eu lieu pour voir lequel des systèmes les participants avaient préféré. Rendez-vous à l'annexe pour consulter les résultats du second vote.

Les avantages et les inconvénients cités par chacun des groupes ont été recueillis et sont énumérés ci-dessous.

La séance portait spécifiquement sur la question des systèmes électoraux. Par conséquent, les sujets suivants n'ont pas été abordés :

- vote en ligne;
- vote obligatoire;
- mobilisation des électeurs;
- abaissement de l'âge requis pour voter;
- référendum.

À la fin de la séance, les participants ont été invités à remplir un questionnaire portant sur un certain nombre d'autres enjeux, y compris les sujets susmentionnés qui n'avaient pas été abordés pendant la discussion de groupe. Vous trouverez également ci-dessous un résumé des principaux thèmes qui sont ressortis des questionnaires remplis.

## **RÉSUMÉ DES AVANTAGES ET DES INCONVÉNIENTS**

### **Système majoritaire uninominal à un tour**

#### **Avantages :**

- Représentation locale; permet de voter pour un représentant local
- Éviter les listes de partis
- Permet d'élire plus souvent des gouvernements majoritaires; stable
- Familier, simple, facile à gérer
- Permet de conserver les limites des circonscriptions existantes
- Rapide

#### **Inconvénients :**

- N'est pas représentatif du vote populaire et peut être perçu comme étant inéquitable, puisque les électeurs qui perdent leurs élections ne sont pas représentés
- Les candidats de certaines circonscriptions n'ont aucune opposition, car ils sont en poste depuis tellement longtemps que cela risque de décourager les autres candidats potentiels
- La possibilité d'un vote partagé peut mener certains électeurs à voter de façon stratégique
- Fausses majorités
- Peut contribuer à un environnement plus axé sur la confrontation

- Créée des tensions entre le parti et le candidat
- Encourage les représentants à pencher vers le centre de l'échiquier politique

### **Systeme de vote preferentiel**

#### **Avantages :**

- Voter une seule fois
- Représentation locale
- Ressemble beaucoup à la méthode actuelle, simple et non complexe
- Réduit le risque de vote partagé
- Représente un choix consensuel, possibilité de voter pour le candidat qui vient au deuxième rang des préférences
- Le candidat qui vient au deuxième rang des préférences peut représenter un compromis
- Permet de contrer les partis extrêmes
- Permet de conserver les limites des circonscriptions existantes
- Simple transition depuis le système actuel
- Permet de mieux tenir compte des préférences

#### **Inconvénients :**

- Plus complexe
- Non proportionnel
- Le candidat ayant obtenu le plus de votes de première place peut ne pas être élu
- Les électeurs ne savent pas toujours à qui est allé leur vote
- Les résultats risquent d'être plus déformés qu'avec le SMUT
- Les électeurs peuvent ne pas bien connaître les autres candidats ou les candidats de moindre envergure
- Cette méthode peut bien fonctionner pour des congrès de direction où des discussions supplémentaires peuvent avoir lieu, mais pas pour un pays entier
- Tous les partis ne sont pas représentés
- Les grands partis sont susceptibles d'obtenir davantage d'appui
- Encourage les électeurs à pencher davantage vers le centre de l'échiquier politique

## **Système à représentation proportionnelle**

### **Avantages :**

- Reflète de manière plus exacte le pourcentage des votes obtenus par les partis (p. ex. le Parti vert a reçu 600 000 votes et n'a obtenu qu'un seul siège; dans un système à représentation proportionnelle, il en aurait obtenu 12)
- Meilleure représentation pour les petits partis
- Les électeurs votent pour un parti
- Le vote sera davantage fondé sur le portrait d'ensemble
- La liste des candidats potentiels sera dévoilée au public et les électeurs continueront de voter pour le représentant de leur choix; ainsi, les candidats sont davantage susceptibles d'être bien informés
- Chaque vote compte
- La création d'une liste permet de mieux refléter la diversité de notre pays

### **Inconvénients :**

- Pas de candidats locaux, pas de bureaux locaux
- La liste donne lieu à une centralisation à outrance dans les quartiers généraux des partis et ne tient pas nécessairement compte des préoccupations locales; de plus, une liste fermée manquerait de transparence
- Les électeurs ne choisissent pas les candidats
- Les villes auraient tendance à avoir plus de pouvoir comparativement aux régions rurales
- Permettrait à plus de partis et aux partis marginaux de se présenter (devraient obtenir un certain pourcentage de votes (au moins 5 %) pour accéder au Parlement)
- La loyauté des députés irait uniquement à leur parti
- Mènera vraisemblablement à l'élection de gouvernements minoritaires/de coalition, ce qui pourrait créer de l'instabilité
- Cette méthode serait-elle conforme aux garanties constitutionnelles (p. ex. quatre sièges garantis pour l'Î.-P.-É.)
- L'option qui porte le plus à confusion

## **Système à vote unique transférable**

### **Avantages :**

- Proportionnalité au niveau régional selon les préférences

- Représentation locale, meilleure représentation des souhaits de l'électorat
- Meilleur classement
- Les électeurs ont plusieurs choix et peuvent voter pour les partis qu'ils préfèrent; meilleurs champions
- Plus grande diversité de représentation
- Un bon système si vous le comprenez
- Pourrait favoriser les candidats plus indépendants (grâce aux votes de 2<sup>e</sup> place)
- Chaque vote compte si les votes « excédentaires » sont redistribués

**Inconvénients :**

- Processus complexe et opaque, il faut beaucoup de temps pour compter les bulletins
- Représentation locale moins forte qu'avec le SMUT
- Convient mieux aux candidats n'appartenant pas à un parti
- Il faut encore obtenir 50 % pour atteindre le quota
- Les candidats d'un même parti peuvent se faire concurrence l'un et l'autre
- Engorgement
- Les circonscriptions peuvent être très grandes; le processus de création des nouvelles circonscriptions sera fastidieux
- Les gens ne peuvent pas choisir leur gouvernement

**Système de représentation proportionnelle mixte**

**Avantages :**

- Meilleure représentation locale
- Ressemble le plus au système actuel
- Représentant du parti et représentant local
- Donne à l'opposition plus qu'une voix
- Proportionnel
- Le vote stratégique pose moins problème

**Inconvénients :**

- Coûts liés à l'augmentation du nombre de sièges à la Chambre des communes
- Les candidats rejetés par les électeurs peuvent tout de même obtenir un siège à la Chambre des communes si la liste comprend les meilleurs « candidats non élus »
- Présente tous les inconvénients du système à représentation proportionnelle
- Gouvernements de coalition

- Pas de scrutin préférentiel
- Plus difficile à comprendre
- Combinaison des pires caractéristiques des deux systèmes
- Favorise le recours aux « valets du parti » en vertu du système à liste fermée

## **RÉSUMÉ DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE**

Le questionnaire a été remis aux participants à la fin de la séance et 34 d'entre eux l'ont rempli. Les répondants ont formulé des commentaires sur divers enjeux et les principaux thèmes qui sont ressortis de leurs réponses sont les suivants :

- Avant de songer à modifier le système électoral, il faudra entreprendre une campagne massive d'éducation publique. La plupart des systèmes proposés sont complexes et il faudra un certain temps pour bien les saisir. Il faudra également expliquer les répercussions de chaque système pour les électeurs, les candidats et les partis.
- Le peuple est déçu du système actuel, qui favorise, du moins en partie, une minorité d'électeurs depuis trop longtemps. Il y a beaucoup de cynisme et les gens, en particulier les jeunes, se sentent démotivés. Les électeurs ne constatent aucun changement à la Chambre des communes et ont souvent le sentiment que leur vote est perdu. Le système actuel encourage le vote stratégique et n'incite pas les électeurs à voter pour le candidat qu'ils veulent réellement voir être élu.
- Les cours d'éducation civique offerts dans les écoles doivent être améliorés afin d'expliquer aux jeunes le fonctionnement de notre gouvernement et nos pratiques électorales, ainsi que de leur transmettre des connaissances de base sur la façon dont les choses se déroulent au Parlement.
- Pour que les résultats des élections soient plus représentatifs, il faut accroître les efforts de mobilisation en s'assurant de tenir compte de la diversité de notre pays. Il faut porter une attention toute particulière aux groupes qui, par le passé, ont été peu actifs et/ou ont affiché un faible taux de participation électorale, comme les Autochtones, les groupes minoritaires, les nouveaux Canadiens, les personnes handicapées et les jeunes.
- À savoir si le vote devrait être rendu obligatoire, les opinions sont partagées. Seize répondants ont affirmé que le vote devrait être obligatoire, alors que plusieurs autres ont indiqué que des incitatifs (p. ex. incitatifs fiscaux) devraient être offerts aux

personnes qui votent. En revanche, la majorité des répondants sont d'avis que les gens qui ne votent pas ne devraient pas être pénalisés (p. ex. recevoir une amende), comme c'est le cas dans bon nombre de pays où le vote est obligatoire. Douze répondants se sont dits contre le vote obligatoire.

- Pour ce qui est du vote en ligne, les opinions sont également partagées. 17 répondants se sont dits en faveur, mais seulement si de solides mesures de protection sont mises en place pour empêcher toute tentative de piratage. Douze répondants se sont dits contre le vote en ligne.
- Quelques-uns des répondants ont formulé des commentaires sur le recours à un référendum pour décider du système électoral qui devrait être adopté. Seulement une personne a mentionné que le gouvernement ne devrait pas avoir le pouvoir de modifier par lui-même le système électoral. Quatre répondants sont d'avis que c'est le gouvernement qui devrait prendre la décision, car les membres du gouvernement sont les mieux placés pour se prononcer sur un enjeu aussi complexe et les citoyens les ont élus pour prendre ce genre de décisions. Certains croient que si l'option du référendum était retenue, il ne devrait avoir lieu qu'après la tenue d'une élection fondée sur un système alternatif, et seulement après qu'un certain temps se soit écoulé pour mettre à l'essai ces nouvelles pratiques électorales.
- Ce qui ressort de l'exercice, c'est que la réforme électorale est un « projet en chantier » qui devra faire l'objet d'examins approfondis, et que d'importants efforts devront être déployés pour sensibiliser et consulter le public avant de prendre une décision quant au nouveau système électoral à adopter. Il serait inutile de précipiter les choses.

## **CONCLUSIONS**

1. Considérant le temps qui nous est imparti d'ici la prochaine élection, il est très peu probable que nous puissions arriver à un « consensus général » sur la nécessité de remplacer le SMUT.
2. Il est encore moins probable que nous puissions en arriver à un consensus en ce qui concerne la meilleure solution de rechange à adopter.
3. Il est peu probable que la tenue d'un référendum débouche sur le remplacement du SMUT, en particulier si les solutions de rechange proposées sont nombreuses.
4. Toute initiative visant à remplacer le SMUT sans la tenue d'un référendum risque fort d'être considérée par plusieurs comme étant antidémocratique.

## **RECOMMANDATIONS**

1. Une fois achevés les travaux du Comité, le projet de loi qui sera présenté à la Chambre des communes devrait stipuler que l'élection de 2019 sera menée selon le SMUT et donner pour consigne à Élections Canada de comptabiliser les résultats du vote selon une ou plusieurs méthodes alternatives. Avant l'élection, il faudrait sensibiliser le public et les électeurs aux solutions de rechange proposées et leur expliquer de quelle façon les résultats qui auront été recueillis selon les méthodes alternatives seront utilisés.
2. À la suite de l'élection, les résultats officiels seront ceux du SMUT. Les résultats des autres méthodes seront diffusés à grande échelle, à titre indicatif seulement.
3. Avant la prochaine élection (en 2023 ou avant), le gouvernement élu en 2019 devra se fonder sur les résultats des méthodes alternatives qui avaient été recueillis à titre indicatif, afin de poursuivre le dialogue avec les Canadiens et de déterminer – par la tenue d'un référendum ou autre – quel serait le système électoral le plus approprié pour la prochaine élection.

## **Justification des recommandations**

Les deux animateurs, Kalman et Barry, savent que les personnes qui ont assisté à notre assemblée générale ne constituent pas un échantillon représentatif du public canadien ou de la population de la circonscription d'Eglinton-Lawrence. Comparativement au public en général, les participants manifestaient un intérêt peu commun à l'égard de la réforme électorale et avaient vraisemblablement de bonnes connaissances préalables des solutions de rechange proposées. Malgré tout, au début de la séance, 41 % des participants croyaient que le SMUT demeurerait la meilleure solution et 34 % des participants sont demeurés sur leur position jusqu'à la fin. Les commentaires reçus indiquent aussi que la question des systèmes électoraux de rechange a suscité beaucoup de confusion, notamment en ce qui a trait aux avantages et aux inconvénients de chacun, ainsi que des inquiétudes par rapport à la méthode qui sera employée pour la sélection de l'éventuel nouveau système (c.-à-d. avec ou sans la tenue d'un référendum).

Nous croyons donc que le meilleur moyen d'en arriver à un consensus sur cet important changement serait de procéder comme nous l'avons fait à l'assemblée générale, mais à plus vaste échelle. La prochaine élection pourrait servir de « laboratoire » pour éduquer l'électorat et mettre à l'essai les solutions de rechange proposées, afin de permettre aux électeurs de se familiariser avec les autres systèmes. La prochaine élection utiliserait pour une dernière fois le système majoritaire uninominal à un tour. Notre recommandation est donc la suivante : avant

l'élection de 2019, une campagne de sensibilisation devrait être mise sur pied par Élections Canada, afin de faire connaître aux électeurs les autres systèmes électoraux à l'étude. Cette campagne de sensibilisation du public doit être déployée à grande échelle, inclusive et cibler les groupes comme les Autochtones, les nouveaux immigrants, les jeunes, les communautés religieuses et les autres groupes sociaux, de sorte à refléter la diversité de notre pays. Diverses activités et divers moyens pourront être utilisés pour mener à bien cette campagne : médias sociaux, assemblées générales organisées par les députés, activités scolaires et sensibilisation auprès des communautés.

Pendant l'élection, les résultats seront comptabilisés selon les différentes solutions de rechange proposées. Après l'élection, de plus amples consultations publiques devront être menées et de l'information devra être diffusée sur les répercussions de ces solutions de rechange. Dans l'idéal, nous serons en mesure d'atteindre le « consensus général » que tous recherchent.

En outre, les provinces pourraient être consultées dans le cadre du processus d'élaboration des solutions de rechange et/ou d'analyse des résultats, de sorte qu'elles appuient les changements recommandés. Elles pourraient également utiliser ces résultats pour évaluer leurs options et, éventuellement, mettre en œuvre un nouveau système électoral à leur échelle.

## ANNEXE

### Résultats du vote tenu le 25 septembre à l'assemblée générale sur la réforme électorale

Discussion avant le vote :

Conserver le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT)... 41 %

Changer le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT)... 59 %

Résultats du vote après la discussion :

	SMUT	VP	RP	VUT	SRPM
Groupe A	0	1	1	0	5
Groupe B	2	0	2	0	2
Groupe C	2	3	1	1	0
Groupe D	6	0	0	0	0
Groupe E	0	3	0	1	1
Groupe F	3	2	0	1	1

Résultats :

Résultats consignés au moyen du système à représentation proportionnelle :

SMUT 34 %

VP 24 %

RP 11 %

VUT 8 %

SRPM 24 %

Résultats consignés au moyen du système de vote préférentiel :

	Décompte 1	Décompte 2	Décompte 3	Décompte 4
SMU	13	14	14	18
VP	9	9	10	Éliminé
RP	4	4	Éliminé	Éliminé
VUT	3	Éliminé	Éliminé	Éliminé
SRPM	9	11	15	18

Les résultats ont également été comptabilisés d'une autre façon. Nous avons supposé que chaque groupe représentait une « circonscription » et que chaque solution de rechange représente un parti politique, puis les résultats ont été compilés de nouveau en utilisant le SMUT ou le système de VP.

En utilisant un SMUT :

Les groupes D et F ont voté pour le SMUT

Les groupes C et E ont voté pour le VP

Le groupe A a voté pour le SRPM

Le vote du groupe B était partagé à parts égales entre le SMUT, le système de VP et le SRPM

Ainsi, la composition de notre « Parlement » se présenterait comme suit :

- 2 sièges pour le parti SMUT
- 2 sièges pour le parti PV
- 1 siège pour le parti SRPM

En utilisant le système de VP – sur le bulletin initial :

- Le groupe A a voté pour le SRPM
- Le vote du groupe B était partagé et aucun « parti » n'a pu être éliminé
- Le groupe D a voté pour le SMUT
- Le groupe E a voté pour le PV
- Les groupes C et F ont demandé qu'un nouveau décompte soit effectué

Groupe C :

	Décompte 1	Décompte 2
SMUT	2	3
VP	3	4
RP	1	Éliminé
VUT	1	Éliminé
SRPM	0	Éliminé

Par conséquent, le groupe C a voté pour le VP

Groupe F :

	Décompte 1	Décompte 2
SMUT	3	4
VP	2	3
RP	0	Éliminé
VUT	1	Éliminé
SRPM	1	Éliminé

Par conséquent, le groupe C a voté pour le SMUT

Ainsi, la composition de notre « Parlement » se présenterait comme suit :

- 2 sièges pour le parti SMUT
- 2 sièges pour le parti VP
- 1 siège pour le parti SRPM

## **CONCLUSIONS**

- À la suite de cette discussion, le pourcentage des participants qui voulaient conserver un SMUT est passé de 41 à 34 %.
- Le SMUT est demeuré la solution la plus populaire; le SRPM et le VP sont arrivés à égalité au deuxième rang, à 10 points de pourcentage de moins.
- Si nous comptabilisons les préférences électorales des participants en utilisant la méthode du VP, les solutions les plus populaires sont, à égalité, le SMUT et le SRPM.
- Le comptage des bulletins a été effectué en supposant que chacun des six groupes représentait une circonscription et que chaque solution de rechange représentait un parti. Selon cette méthode, les résultats du décompte selon les méthodes du SMUT ou du VP étaient les suivants :
  - 2 sièges pour le parti SMUT;
  - 2 sièges pour le parti VP;
  - 1 siège pour le parti SRPM;
  - Dans un des groupes, les trois partis ont chacun recueilli deux votes; ce « siège » n'a donc pas été attribué.